

COMMUNE DE LUCENAY-LE-DUC

INFORMATION À LA POPULATION

RESSOURCE EN EAU : LA SITUATION EST PRÉOCCUPANTE

Chères habitantes, chers habitants de Lucenay-le-Duc,

La commune souhaite vous alerter sur la situation de notre ressource en eau qui se fragilise et dont les niveaux diminuent de jour en jour.

L'eau est une ressource essentielle et nous devons tous prendre conscience que nous ne pouvons plus considérer son approvisionnement comme acquis. Les conditions climatiques de ces derniers mois, le manque de précipitations et la baisse durable des ressources ont fortement fragilisé l'alimentation en eau dans de nombreux territoires de Côte-d'Or.

La préfecture de la Côte-d'Or a elle-même rappelé récemment que, malgré quelques précipitations, celles-ci restent insuffisantes et inégalement réparties pour permettre une amélioration durable de la situation. Elle appelle donc chacun à poursuivre ses efforts de sobriété.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE NIVEAU « CRISE » ?

Le niveau CRISE, qui constitue le niveau de restriction le plus élevé, entraîne des interdictions destinées à préserver en priorité :

- l'alimentation en eau potable de la population ;
- les usages liés à la santé et à la salubrité publique ;
- la sécurité civile ;
- l'abreuvement des animaux ;

Ces mesures concernent tous les usagers de l'eau.

PRINCIPALES INTERDICTIONS

- NIVEAU 4 - CRISE -



Interdit d'arroser les pelouses, massifs fleuris et plantes en pot



Interdit entre 9h et 20h d'arroser les jardins potagers



Interdit d'arroser les espaces verts



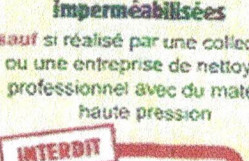
Interdit de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression



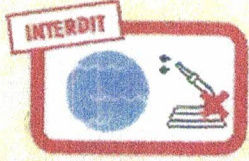
Interdit de laver les véhicules



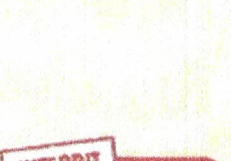
Interdit de remplir les piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³



Interdit d'alimenter les fontaines publiques et privées en circuit ouvert



Interdit de remplir les plans d'eau, de vidanger les plans d'eau
sauf pour les usages nécessaires à une activité commerciale régulièrement inscrite au registre du commerce ou disposant d'un agrément de pisciculture sous autorisation du service police de l'eau concerné



Interdit d'arroser les terrains de sport
y compris les hippodromes

Une exception est prévue lorsque l'eau utilisée provient de réserves d'eau de pluie captées sur des toitures ou des plateformes imperméables dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral.

À LUCENAY-LE-DUC, NOUS DEVONS AGIR DÈS MAINTENANT

Nous vous demandons notamment (l'eau étant une ressource indispensable mais non inépuisable) :

- de limiter au strict nécessaire votre consommation d'eau, **chaque litre économisé compte** ;
- de réparer rapidement toute fuite ;
- de limiter fortement l'arrosage des jardins ;
- de sensibiliser les enfants à la valeur de l'eau.

PRÉSERVER NOTRE EAU EST L'AFFAIRE DE TOUS

Nous devons tous faire preuve de solidarité et de responsabilité.

La situation actuelle de notre source est à un niveau inquiétant et les prévisions météorologiques à venir n'étant pas favorables, il est urgent de considérer cette situation avec le plus grand sérieux. Cela doit nous conduire à changer certaines habitudes afin de préserver notre ressource et surtout de garantir l'accès à l'eau potable pour les besoins essentiels de chacun.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, votre vigilance et votre participation à cet effort collectif.

La Municipalité de Lucenay-le-Duc